

Prévention pour contrer le harcèlement et la violence en milieu de travail

- ▷ Fournir une connaissance du harcèlement et de la violence en milieu de travail;
- ▷ Identifier des moyens qui permettent de prévenir et d'éliminer le harcèlement et la violence;
- ▷ Cette session permet d'étudier les mécanismes d'enquête paritaire et d'élaborer des outils d'aide pour mettre en place les recommandations issues des enquêtes, afin de faire cesser les situations de harcèlement et de violence au travail.

Règlement sur la santé et la sécurité au travail

- ▷ Connaître et comprendre l'essentiel des nouvelles règles en matière de santé-sécurité;
- ▷ Intégrer ces nouvelles règles à notre action syndicale en prévention.

Santé psychologique et organisation du travail

- ▷ Permettre aux participantes et participants de développer leur expertise dans ce domaine et d'identifier les facteurs de risque dans l'organisation du travail;
- ▷ S'approprier certaines techniques d'écoute et acquérir des habiletés relationnelles pour aider les membres des syndicats vivant des difficultés;
- ▷ Proposer une démarche syndicale de prévention face aux problèmes de santé mentale au travail.

Initiation à la santé et à la sécurité au travail (ISST)

- ▷ Comprendre le rôle et les responsabilités de la personne responsable de la santé et de la sécurité du travail dans le syndicat;
- ▷ Prendre connaissance des lois existantes, de leur origine et de leur portée ainsi que des notions qu'elles véhiculent;
- ▷ Être capable de prendre en charge les dossiers de réparation dans le syndicat;
- ▷ Se familiariser avec la notion de l'assignation temporaire à un travail;
- ▷ Apprendre à observer son milieu de travail pour éliminer les dangers à la source, à constituer un dossier puis à préparer les rencontres avec l'employeur.

Amiante et produits dangereux

- ▷ Être capable d'élaborer et de mettre en place des moyens de prévention des conditions dangereuses en milieu de travail, dont :
 - acquérir des notions sur les produits dangereux incluant l'amiante;
 - apprendre à identifier les dangers associés à ces produits;
 - élaborer un plan d'action syndical.

Ergonomie et troubles musculo-squelettiques

- ▷ Apprendre à identifier les facteurs de risque susceptibles de développer des troubles musculo-squelettiques (TMS) à un poste de travail;
- ▷ Connaître sommairement les TMS;
- ▷ Être capable d'analyser un poste de travail et d'apporter des mesures correctives;
- ▷ Développer une démarche syndicale de prévention des troubles musculo-squelettiques;
- ▷ Connaître nos droits.

Ergonomie et travail à l'écran

- ▷ Comprendre et prévenir les problèmes de santé reliés spécifiquement à l'utilisation d'un poste à l'ordinateur;
- ▷ Développer une démarche syndicale de prévention.

Action syndicale en prévention (ASP)

- ▷ Apprendre à détecter et à identifier les problèmes ou les situations dangereuses, à intervenir sur le terrain et à organiser les changements nécessaires;
- ▷ Dans la continuité de la session *Initiation à la santé et sécurité du travail*, approfondir les connaissances des participant-es sur des lois et des règlements;
- ▷ Apprendre à identifier les tâches à accomplir en matière de prévention ainsi qu'à identifier les risques, les dangers et leurs conséquences;
- ▷ Être capable de proposer des solutions;
- ▷ Être en mesure d'intervenir efficacement auprès de l'employeur et de travailler concrètement au développement du réflexe de la prévention dans son milieu de travail.



feesp.csn.qc.ca

Calendrier des sessions de formation en

Santé-Sécurité Environnement

2017
2018

feesp. 

FÉDÉRATION DES EMPLOYÉES ET
EMPLOYÉS DE SERVICES PUBLICS

| Santé-sécurité-environnement | Automne 2017 | Hiver-Printemps 2018 |
|--|---|--|
| Santé psychologique et organisation du travail | 30-31 octobre à Montréal (Ouest) | 25-26 janvier à Québec (Est) |
| Amiante et produits dangereux | 8-9 novembre à Montréal (Ouest) | 12-13 avril à Québec (Est) |
| Prévention pour contrer le harcèlement et la violence en milieu de travail | 1-2-3 novembre à Québec (Est) | 21-22-23 mars à Montréal (Ouest) |
| Ergonomie | Travail à l'écran 4-5 octobre à Montréal (pour toutes les régions) | Troubles musculo-squelettiques 19-20 février à Québec (pour toutes les régions) |
| Règlement sur la santé et la sécurité au travail | 20-21 novembre à Québec (Est) | 19-20 avril à Montréal (Ouest) |

Est du Québec : Côte-Nord, Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, Québec — Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent, Saguenay — Lac-Saint-Jean, Cœur du Québec.

Ouest du Québec : Outaouais, Lanaudière, Laurentides, Montréal, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec, Estrie, Montérégie, syndicats provinciaux.

Politique de subvention

100 % des salaires perdus sont remboursés pour chaque personne participante.

IMPORTANT : Un talon de paie doit être fourni pour obtenir ce remboursement.

IMPORTANT : Le formulaire de convocation étant envoyé environ trente (30) jours à l'avance, vous devez le retourner dûment complété pour réserver votre place. La participation à la session sera refusée à toute personne ne s'étant pas préalablement inscrite. Vous devez suivre la session de formation dans la région administrative d'où provient votre syndicat. Prenez note également que les dates peuvent être modifiées et qu'une session peut être annulée ou reportée faute de participants. Dans l'une ou l'autre de ces éventualités, nous communiquerons avec vous.

Le nombre minimal de participants requis pour donner une session de formation est de huit (8) et le nombre maximal, vingt (20).

Informations : Sylvie Poirier 514 598-2375
sylvie.poirier@csn.qc.ca — feesp.csn.qc.ca

SESSIONS ISST* ET ASP

Pour participer aux sessions Action syndicale en prévention (ASP) :

Vous devez vous inscrire auprès de votre **conseil central au plus tard 15 jours avant la session.**

Vous devez avoir préalablement suivi la session **Initiation à la santé et à la sécurité au travail (ISST) dispensée par votre conseil central.**

* Les dates des sessions ISST sont inscrites à titre indicatif. **Vous êtes priés de vérifier auprès de votre conseil central pour valider la date de la session.**

| RÉGION | ISST* | ASP |
|--------------------------------------|--|--|
| Abitibi-Témiscamingue Nord-du-Québec | 24-25 octobre 2017 | Contactez votre conseil central |
| Bas Saint-Laurent | 3-4 octobre 2017 | Contactez votre conseil central |
| Cœur du Québec | Contactez votre conseil central | |
| Côte-Nord | Contactez votre conseil central | |
| Estrie | Contactez votre conseil central | |
| Gaspésie Îles-de-la-Madeleine | 16-17 novembre 2017 (Gaspésie) 15-16 février 2018 (Îles-d-I-M) | Contactez votre conseil central |
| Lanaudière | 21-22 novembre 2017 | 10-11-12 octobre 2017 |
| Laurentides | 14-15 novembre 2017 20-21 mars 2018 | |
| Montérégie | 21-22 septembre 2017 18-19 janvier 2018 12-13 avril 2018 | 8-9-10 novembre 2017 21-22-23 mars 2018 |
| Montréal | 4-5 octobre 2017 20-21 novembre 2017 13-14 décembre 2017 25-26 janvier 2018 30-31 janvier 2018 (anglais) 1-2 février 2018 26-27 mars 2018 3-4 avril 2018 (anglais) 9-10 avril 2018 22-23 mai 2018 | 22-23-24 janvier 2018 12-13-14 mars 2018 5-6-7 juin 2018 |
| Outaouais | 28-29 novembre 2017 30 et 31 mai 2018 | 12-13-14 septembre 2017 |
| Québec Chaudière-Appalaches | 14-15 novembre 2017 16-17 janvier 2018 27-28 mars 2018 22-23 mai 2018 | 21-22-23 novembre 2017 6-7-8 mars 2018 |
| Saguenay Lac-Saint-Jean | 6-7 novembre 2017 | 5-6-7 juin 2018 |